

Déclaration en faveur d'un Accord sur le commerce et l'investissement entre l'UE et le Canada

Nous soussignés, les dirigeants d'entreprise de l'Union européenne et du Canada, sommes réunis à un moment important pour les affaires mondiales, les relations transatlantiques et les nouveaux défis auxquels sont confrontées nos sociétés respectives.

La relation économique transatlantique demeure le partenariat économique le plus intégré et le plus fructueux au monde. Dans le cadre de cette relation, la dimension UE-Canada revêt une importance particulière et historique. Afin de renforcer davantage cette relation et en assurer la pérennité, il est plus important que jamais de préconiser un marché sans entrave entre le Canada et l'UE. Il s'agit d'un premier pas vers l'atteinte d'un marché transatlantique d'envergure et plus à même de jouer un rôle de leader lors de négociations commerciales mondiales.

L'Union européenne et le Canada ont une importance accrue l'un pour l'autre. Par conséquent, nous prions instamment la Commission européenne et le gouvernement du Canada d'entreprendre un examen approfondi de nos relations bilatérales dans le but de rechercher activement tous les moyens possibles pour promouvoir la croissance économique et la prospérité grâce à la libéralisation du commerce et de l'investissement.

Nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral ouvert fondé sur les règles et procédures de l'OMC. À cet effet, nous convenons de donner la priorité et de collaborer étroitement à la réalisation, dans les délais, de l'Agenda de Doha pour le développement pour le bénéfice des pays en développement aussi bien que des pays développés.

Entre-temps, nous avons également à cœur de mettre en place d'autres façons de recueillir les bienfaits et de relever les défis de l'économie mondiale au XXI^e siècle. En conséquence, nous exhortons nos ministres du Commerce d'élaborer un nouveau type d'accord bilatéral contraignant axé sur l'avenir et de portée très vaste, visant à renforcer le commerce et l'investissement et portant, notamment, sur les questions de la nouvelle génération et les obstacles qui subsistent. Cet accord novateur sur le commerce et l'investissement entre le Canada et l'UE, qui favorise l'ouverture de tous les marchés commerciaux et d'investissements pour le milieu des affaires, constitue un objectif louable et fort attendu qui doit être vigoureusement poursuivi.

Avec des investissements étrangers directs de part et d'autre de plus de 200 milliards de dollars, il est essentiel que l'investissement constitue le fondement de l'accord proposé sur le commerce et l'investissement entre le Canada et l'Union européenne. Comme les investissements entre le Canada et l'UE sont à la baisse depuis quelques années, il faut renouveler les efforts en vue d'éliminer les entraves et obstacles réglementaires qui empêchent le Canada et l'UE de profiter au maximum des investissements et d'optimiser ainsi leurs échanges bilatéraux. Un accord entre le Canada et l'UE offrira aux entreprises européennes une porte d'entrée vers la vaste zone de libre-échange de l'Amérique du Nord, tout en multipliant les possibilités pour le Canada dans le marché commun européen, le plus important au monde. Cet accord peut également constituer un jalon stratégique et important en vue de la création éventuelle d'une zone de commerce et d'investissement transatlantique intégrée.

Les investissements stimulent les échanges commerciaux, en intégrant dans la chaîne de valeur mondiale les activités des entreprises. Il faut donc non seulement des règles ouvertes et claires en matière d'investissement, mais également la certitude que les biens et les services produits dans chaque région de la chaîne mondiale peuvent être réunis de manière uniforme et vendus sur les marchés du monde entier. Pour faire partie de cette chaîne, le Canada et l'UE doivent non seulement être ouverts aux investissements étrangers, mais aussi veiller à ce que les biens et les services produits puissent facilement accéder à l'un ou l'autre des marchés.

L'accord entre le Canada et l'UE doit viser à supprimer les obstacles aux investissements et aux services, dont les taxes, à ouvrir les marchés financiers et gouvernementaux, à assurer la courtoisie en matière de concurrence et de réglementation environnementale, notamment en évitant toute entrave à la libre circulation des échanges et des investissements, à faciliter les échanges commerciaux, en mettant l'accent sur une sécurité et une efficacité transfrontalières accrues pour les biens et services et une plus grande collaboration en matière de sciences et de technologies, et à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle en vue d'établir entre les deux territoires un marché aux compétences communes. Ce dernier point signifie notamment

l'élimination des restrictions coûteuses quant à la durée du séjour des cadres non résidents et aux exigences de résidence applicables aux membres des conseils d'administration. De plus, il faut établir des dispositions permettant l'intégration des futurs marchés, notamment quant aux droits de production de carbone et d'émissions, dans le cadre d'un accord éventuel entre le Canada et l'UE.

Un tel accord doit prévoir un cadre de réglementation visant à renverser les récentes tendances négatives dans les investissements au sein des marchés canadiens et européens. Des efforts supplémentaires devront être déployés en vue d'éviter la création de nouveaux obstacles et d'éliminer ceux qui se dressent déjà. Des mesures visant à réduire les divergences de réglementation auront pour effet de favoriser une croissance substantielle du PIB par habitant dans chaque territoire.

Cette déclaration, avec toutes les signatures de chefs d'entreprise qui l'accompagnent, a été présentée avant le Sommet Canada-UE, qui s'est tenu le 4 juin à Berlin. La déclaration du sommet rendue publique par le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, et la chancelière allemande, Mme Angela Merkel, qui reprend les réflexions des chefs d'entreprise, a engagé les deux parties à collaborer à une étude visant à examiner et à évaluer les coûts et les avantages d'un partenariat économique plus étroit. Les résultats de cette étude feront l'objet d'un examen lors du sommet UE-Canada à l'automne 2008, moment auquel nous prions instamment la Commission européenne et le gouvernement du Canada de confirmer que l'on procédera à une vaste initiative en matière de commerce et d'investissement. Nous avons hâte de poursuivre les discussions avec les délégués gouvernementaux dans le cadre de notre collaboration vers le renforcement de notre relation transatlantique.